



Commune de
Nouzilly

MAIRIE DE NOUZILLY

PRINTEMPS 2022

LA NOISETTE INFO

N° 185

Retrouvez toute
l'actualité
et l'agenda,
sur Facebook
et sur le site
www.nouzilly.fr

- Dimanche 10 avril **1er tour des élections présidentielles** - Bureau de vote à Nozilia
- Dimanche 24 avril **2e tour des élections présidentielles** - Bureau de vote à Nozilia
- Lundi 9 mai BB lecteurs de 9h15 à 10h15 - Nouzillire
- Vendredi 13 mai Scène ouverte à 20h00 - Nozilia
- Vendredi 20 mai Concert Ghillie's à 20h30 - Nozilia
- Dimanche 12 juin **1er tour des élections législatives** - Bureau de vote à Nozilia
- Lundi 13 juin Raconte tapis BB lecteurs de 9h15 à 10h15 - Nouzillire
- Samedi 18 juin Encombrants, déchets verts, métaux de 9h à 11h45 et de 14h à 15h45
- Samedi 18 juin Raconte tapis parents enfants de 10h à 10h30 - Nouzillire
- Dimanche 19 juin **2e tour des élections législatives** - Bureau de vote à Nozilia
- Lundi 20 juin Raconte tapis BB lecteurs de 9h15 à 10h15 - Nouzillire

La grippe aviaire dite aussi virus H5N1 continue de sévir en Sud-Touraine

Il est demandé la mise à l'abri adaptée des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours ; Ces mesures ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination. Elles sont accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux) afin de détecter au plus vite toute apparition du virus.



Vous pensez que la Culture est une composante importante de notre vie, que le spectacle vivant est une forme d'art qui ne peut se remplacer par les divertissements virtuels ;
Vous êtes convaincu que l'enseignement de la musique mais aussi de toute autre forme de pratique artistique est essentiel pour vos enfants, pour vous-même ;
Vous croyez que l'apprentissage ou le perfectionnement dans la pratique d'une langue étrangère est également utile à toute la famille ;

Le Théâtre du Fossé-César est votre association !

Exprimez-vous pour faire progresser ses activités et participer à la poursuite de ses actions.

Faites-nous part de vos attentes, de vos idées ... theatre.fosse-cesar@gmx.fr - 06 84 19 26 05

Le Théâtre du Fossé-César vous invite à participer à ses prochains événements :

➤ **Vendredi 13 mai, 20h00 : Scène Ouverte n°9**

La Scène Ouverte du Théâtre du Fossé-César est un véritable spectacle diversifié et attrayant.

Les artistes de disciplines différentes se succèdent sur notre scène, ils peuvent être amateurs, parfois débutants, mais aussi professionnels expérimentés. Tous s'appliquent à ravir un public qui est accueilli librement et gratuitement. Chacun peut se présenter et proposer une intervention, c'est peut-être vous.

Musique, théâtre, danse, humour, lecture ...

L'entracte permet à tous de se retrouver pour un agréable moment de partage autour d'une table garnie des victuailles que public et artistes auront apporté, l'association se chargeant des boissons.

Ne manquez pas cette nouvelle édition. **Informations : phcoulaud@wanadoo.fr ou Thierry Croguennec au 06 43 22 41 32**

➤ **Vendredi 20 mai, 20h30 : Concert Ghillie's**

Ne rater pas l'occasion d'écouter et voir ce magnifique groupe de musiciens qui va vous emporter dans ses ballades irlandaises et autres musiques traditionnelles.

Ghillie's habille les danseurs d'une musique enthousiaste et originale qui les porte davantage qu'ils ne l'exécutent. Ghillie's, c'est un souffle magique, une bourrasque énergique, un vent d'Irlande en Touraine, une petite brise qu'on aime à toucher du bout du doigt... <https://ghillies.net/>

Réservation possible dès maintenant au 06 43 22 41 32



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021

- ◆ Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 1993 modifiant l'extension du droit à sépulture
Vu les dispositions des articles L.2223-3 et L.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le règlement en vigueur en date de 2000, modifié en 2016 et visant à définir les règles de fonctionnement du cimetière, les principales modifications suivantes ont été adoptées :
 - Acquisition et gestion des concessions funéraires et cinéraires en terrain, et des concessions cinéraires en cavurnes et colombarium,
 - Gestion détaillée des sites cinéraires créés depuis 2016,
 - Mise en œuvre des procédures de reprise de sépulture en terrain commun, de reprise de concessions en terrain, en cavurnes et en colombarium, de rétrocession au profit de la commune,
 - Mise en place d'un ossuaire communal depuis 2017,
 - Fonctionnement du jardin du souvenir et gestion des dépôts de plaque sur la stèle dédiée à la mémoire des défunts dont les cendres ont été dispersées,
 - Mise à jour du fonctionnement administratif et du règlement de police du cimetière.Considérant qu'il est nécessaire de prescrire les mesures générales de police destinées à assurer la salubrité, la sécurité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière,
Considérant qu'au regard des évolutions de la législation et des pratiques, et aux fins de bonne gestion, il convient pour le Maire d'arrêter un nouveau règlement du cimetière,
Entendu la présentation du nouveau règlement du cimetière par Monsieur le Maire et Madame Sophie LECAILLE, adjointe déléguée, le Conseil municipal approuve, le nouveau règlement du cimetière communal.
- ◆ Afin de prendre en compte la suppression des taxes sur les opérations funéraires précitées à compter du 1er janvier 2021 et de clarifier les opérations faisant l'objet, au sein de la commune de Nouzilly, d'une redevance pour occupation du domaine public ou d'un service payant rendu aux défunts, à leurs familles ou ayant droits, il est nécessaire de modifier les tarifs et libellés des opérations funéraires pratiquées par la commune. Le conseil municipal décide de modifier, les délibérations n°2015/051, 2017/033, 2017/034, 2020/086 susvisées et de fixer de nouveaux tarifs du cimetière communal à compter du 1er janvier 2021. Ils sont consultables en mairie.
- ◆ Le conseil municipal décide d'accepter, la cession au profit de la commune pour l'Euro symbolique de la parcelle B1836 d'une surface totale de 73 m², appartenant à Madame CARRERAS Florence,
 - De préciser, que les frais d'acte relatifs à l'achat du terrain sont pris en charge par la collectivité, ainsi que :
 - Les frais de division parcellaire par un géomètre,
 - Les frais notariés,
 - Les frais pour le déplacement du coffret électrique,
 - Les frais du déplacement du compteur à eau,
 - Les frais de levée d'hypothèques.
- ◆ Après avoir pris connaissance de la convention pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable établie par la CFSP, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention. La dépense a été prévue au Budget Eau et Assainissement.
Monsieur Patrick LANGLOIS, Adjoint, précise qu'il y a 32 poteaux sur la commune. A prévoir dans un futur proche deux nouveaux poteaux incendie sur quelques hameaux et environ 30 000 € pour ce projet.
- ◆ Considérant que pour des motifs de bonne gestion de la Bibliothèque Municipale Nouzillire, il convient de mettre en place un règlement intérieur, le Maire et Mme Joëlle DANEL, conseillère déléguée, présentent les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur de la bibliothèque préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
 - les dispositions générales,
 - les modalités d'inscriptions,
 - les conditions des prêts,
 - les recommandations et interdictions,
 - les conditions d'application du règlement.

Recrutement animateurs ALSH BAFA H/F pour le mois d'aout

- **Missions**
Proposer, mettre en œuvre et encadrer des actions jeunesse en s'appuyant sur les envies des idées des jeunes - Organiser et encadrer les activités et/ou sorties - Animer des temps de vie quotidienne et de loisirs adaptés aux différents publics - Participer activement aux réunions pédagogiques - Rechercher les compétences et les moyens matériels nécessaires à la réalisation des actions ou projets - Gérer les présences quotidiennes des jeunes (utilisation de la tablette) - Gérer le matériel et les équipements de la structure
- **Profil recherché**
Titulaire d'un BAFA et/ou BAFD, peut convenir aux étudiants.
- **Type d'emploi**
CDD – L'ALSH fonctionne du lundi au vendredi, possibilité de postuler à la semaine.

Recrutement directeur ALSH et temps périscolaires H/F à compter du 1er septembre

- **Missions**
Activités principales - Accueil, animation et encadrement de l'accueil de loisirs sans hébergement chaque mercredi durant la période scolaire - Proposition de projets pédagogiques et éducatifs : organisation des activités ludiques dans le respect de la législation en vigueur - Suivi des états de présence et des dossiers administratifs - Gestion des dossiers d'inscription ALSH - Surveillance du bon déroulement des activités et respect des consignes de jeux et règles de vie sociale - Animation de réunion de préparation ALSH - Achats des gouters et matériels pédagogiques nécessaires - Garderie périscolaire - Aide au service de restauration Activités secondaires - Informer les élus ou la responsable hiérarchique ou les parents en cas de difficultés avec un enfant - Aménager des salles d'activités adaptées à l'accueil des enfants - Organiser des veillées
- **Profil recherché**
Titulaire d'un BAFA et/ou BPJEPS Titulaire du permis B PSC1 Souhaité
- **Temps de travail**
32,5/35ème possibilité d'évolution à temps complet
- **Type d'emploi**
CDD renouvelable



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives ?

N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **En mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le **Cerfa n° 12669*02** de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 6 mai.



Le comité des fêtes de Nouzilly

est une association composée entièrement de bénévoles qui œuvrent dans la bonne ambiance pour préparer et organiser des manifestations festives et événements dans notre commune.

En cette fin de période sanitaire compliquée, et pour relancer le dynamisme de notre village, nous souhaitons recueillir vos idées, propositions et envies d'événements.

Nous manquons également de bénévoles pour assumer au mieux nos projets et perdurer.

Nous faisons donc un appel à tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre !!!

Partager avec nous ces bons et agréables moments de joies et de convivialités !

Faites-vous connaître : cdfnouzilly@laposte.net

Facebook : @CDFNouzilly

Comité des Fêtes de Nouzilly

Extrait du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021

♦ Vote des tarifs municipaux 2022

Participation eau et assainissement		
Eau : participation forfaitaire des particuliers au réseau d'eau potable	Branchement	460 €
	Assainissement : PAC (participation à l'assainissement collectif)	
	Habitation individuelle	1 480 €
	Habitation collective, par logement	740 €

Salle omnisport (locations hors associations de Nouzilly)		
	Sans chauffage	Avec chauffage
La journée	115 €	115 € + 100 € = 215 €
La demi-journée	70 €	70 € + 50 € = 120 €

Bibliothèque municipale : Tarifs pour 1 an		
	Commune	Hors commune
Moins de 18 ans, étudiant ou chômeur	Gratuit	Gratuit
Par foyer	10 €	15 €
Pour tout nouvel habitant qui s'est déclaré auprès de la Mairie	Gratuit pour le foyer la 1ère année	
Bénévoles	Gratuit	Gratuit
Les amendes s'élèvent à : 0.10 € par jour de retard, par livre, CD ou DVD		
Tout livre, CD ou DVD perdu ou abîmé devra être remboursé.		

Bois de chauffage au stère selon les stocks disponibles		
Bois de chauffage coupé en 1 m	« Tout venant »	40 €
	Chêne et charme	50 €

Publicité « Noisette »		
Noisette Info Encart 1/8ème de page (en fonction de la place disponible)	Commune	15 €
	Hors Commune	25 €
Noisette annuelle	2ème ou 3ème de couverture	80 €
	4ème de couverture	110 €

Électricité au stade des marronniers ou à l'étang		
Forfait abonnement électrique pour l'utilisation de l'électricité lors de manifestations au stade des marronniers ainsi qu'à l'étang	24 H	120 €

Espace NOZILIA - Grande salle 240 personnes + bar 30 personnes

Frais de réservation : 50 % à l'inscription

Désignation	Durée	Commune	Associations communales	Hors commune
Entrée + grande salle + bar + office				
Chèque de caution		1 000 €		1 000 €
Weekend (vendredi, samedi, dimanche) et/ou jours fériés	24 H de 9h à 9h	250 €	1 fois gratuit	360 €
	48 H de 9h à 9h	320 €		490 €
	48h + jour supplém. (dont lundi ou vendredi de 9h à 9h)	390 €		590 €
Semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	24 H de 9h à 9h	120 €		210 €
Manifestations à but non lucratif			100 €	
Vidéo projecteur		30 €	30 €	30 €
Chèque de caution Vidéo projecteur		100 €	100 €	100 €
Entrée + grande salle + bar				
Chauffage ou clim	24 H de 9h à 9h	50 €	50 €	50 €
	48 H de 9h à 9h	100 €	100 €	100 €
Forfait ménage, nettoyage non fait		170 €	170 €	170 €
Office				
Forfait ménage		60 €	60 €	60 €

Salle de l'étang - La Belle Vie - Salle de réception et cuisine à disposition – Accès extérieur – Aire de parking
45 Places assises / 70 places debout

Frais de réservation : 50 % à l'inscription

Période	Désignation	Durée	Commune	Hors commune
Du 1er juin au 30 septembre	Weekend (vendredi, samedi, dimanche) et/ou jours fériés	24 H	230 €	290 €
		48H	300 €	370 €
		72 H	370 €	490 €
	Semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	24 H	110 €	140 €
Du 1er octobre au 31 mai	Weekend (vendredi, samedi, dimanche) et/ou jours fériés	24 H	270 €	310 €
		48 H	370 €	420 €
		72 H	420 €	500 €
	Semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi)	24 H	130 €	160 €
	Forfait ménage, nettoyage non fait		80 €	80 €
	Chèque de caution		1 000 €	1 000 €

MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet

Téléphone : 02 47 56 12 21

mairie.nouzilly@wanadoo.fr

www.nouzilly.fr



Le secrétariat est ouvert au public le :

- Lundi de 10h00 à 12h00
- Mardi et mercredi de 15h00 à 18h00
- Vendredi de 10h00 à 12h00

PREMIUM TAXI :
SÉCURITÉ, PONCTUALITÉ, COURTOISIE ET CONFORT

07.62.92.37.37

Christian Pesenti

Christian@premiumtaxi.fr
www.PremiumTaxi.fr

24h sur 24, 7 jours sur 7
Aéroports - Gares - Visite des environs de Tours

Commune de rattachement :
Nouzilly (37)

Extrait du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021

- ◆ Monsieur le Maire propose d'acquérir la voirie située au lieu-dit « Le Chardonneret » suite à l'accord des propriétaires M. et Mme LANOS, M. et Mme CAVAILLE et M. et Mme ROUSSEAU. Le conseil municipal décide d'accepter, la cession au profit de la commune pour l'Euro symbolique de la parcelle B n°1876. et de préciser que les frais d'acte relatifs à l'achat du terrain sont pris en charge par la collectivité, ainsi que les frais de bornage et de notaire.
- ◆ Le Maire informe le conseil municipal que la commune va se porter acquéreur des parcelles n°ZS54, n°ZS55, n°ZS56, n°ZS57 et n°ZS58 appartenant à Monsieur ROCHEREAU. La superficie est de 3 282 m² en parcelles constructibles et 128 m² en parcelle agricole soit un total de 3 410 m², pour un montant total de 65 691,20 €. Le conseil municipal décide d'accepter, l'acquisition de ces parcelles et de préciser que les frais d'acte et de bornage seront pris en charge par la commune.
- ◆ Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au Syndicat Intercommunal Cavités 37.
- ◆ Le Maire propose d'adhérer à l'Association des Communes en Zones Argileuses (ACZA). C'est une association de défense des communes et de leurs habitants liés aux conséquences des phénomènes de retrait et de gonflement d'argiles ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses. L'adhésion est de 20 € par an. Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de nommer les représentants, soit un titulaire et un suppléant. Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants : Madame Annick REITER, titulaire et Monsieur Jean-Philippe DUBOIS, suppléant.
- ◆ Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché public de la restauration scolaire prend fin le 31 décembre 2021. Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal décide d'attribuer le marché au prestataire : RESTAUVAl, 8 rue des internautes 37210 Rochecorbon pour un montant de 100 248,01 € HT soit 105 761,65 € TTC .
- ◆ Le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de procéder au classement des chemins ruraux revêtus en voies communales.

Ensemble des rues goudronnées des lotissements non répertoriés depuis 2014

Lotissement	Voie
La Guillaumerie	Rue de la Guillaumerie
	Rue de la Loge
	Rue des Noisetiers
Les Vignes du Prieuré	Rue de Verdun
	Impasse de Verdun
	Rue du Vieux Pressoir
	Rue des Vignes
	Rue des Sarments
	Rue de Chènevotte
Longueur totale : 1 920 m	

Classement de chemins ruraux en voie communale

Nouvelle appellation	Ancien classement
VC 423	Les Haies CR 55 depuis VC 420
VC 424	La Juquellerie CR 27 depuis l'allée du Château
VC 425	Chamboureau CR 46 depuis VC 300
VC 426	La Petite Morinière depuis D 4
Longueur totale de VC supplémentaire : 790 m	

Soit 2 710 mètres de longueur totale de voies communales goudronnées à ce jour, à rajouter aux 39 985 mètres déclarés au 31/12/2020